

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

RAPPORT DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction en matière d'information financière

Les états financiers ci-joints ont été préparés par Gestion de placements Canada Vie limitée, le gestionnaire du Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (le « Fonds »). Le gestionnaire est responsable de l'intégrité, de l'objectivité et de la fiabilité des données présentées. Cette responsabilité comprend le choix de principes comptables appropriés et la formulation de jugements et d'estimations conformes aux normes IFRS de comptabilité. Le gestionnaire est également responsable de l'établissement de contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière destinés à fournir une assurance raisonnable quant à la pertinence et à la fiabilité de l'information financière présentée.

Le conseil d'administration (le « conseil ») de Gestion de placements Canada Vie limitée est responsable de l'examen et de l'approbation des états financiers, ainsi que de la surveillance de la façon dont le gestionnaire s'acquitte de ses responsabilités quant à la présentation de l'information financière. Le conseil rencontre régulièrement les représentants principaux du gestionnaire et les auditeurs afin de discuter des contrôles internes à l'égard du processus de présentation de l'information financière, des questions d'audit et des questions de présentation de l'information financière.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L. est l'auditeur externe du Fonds. Il est nommé par le conseil. L'auditeur externe a audité les états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de lui permettre d'exprimer une opinion sur les états financiers à l'intention des porteurs de titres. Son rapport est présenté ci-dessous.

Au nom de Gestion de placements Canada Vie limitée,
gestionnaire du Fonds

Signé « Sam Febraro »

Sam Febraro
Chef de la direction
Gestion de placements Canada Vie limitée

Le 4 juin 2025

Signé « Carson Vanderwel »

Carson Vanderwel
Chef des finances
Gestion de placements Canada Vie limitée

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de titres du Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel (le « Fonds »),

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds, qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024;
- les états du résultat global pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les états de l'évolution de la situation financière pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des méthodes comptables significatives; (ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les périodes closes à ces dates, comme il est indiqué à la note 1, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT (suite)

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

– des informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport annuel de la direction sur le rendement du Fonds déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.
Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.


KPMG A.R. / S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés
Toronto, Canada
Le 4 juin 2025

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 mars (en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2025 \$	2024 \$
ACTIF		
Actifs courants		
Placements à la juste valeur	443 591	389 032
Trésorerie et équivalents de trésorerie	46	–
Intérêts courus à recevoir	1 033	1 494
Sommes à recevoir pour placements vendus	–	–
Sommes à recevoir pour titres émis	–	1 112
Total de l'actif	444 670	391 638
PASSIF		
Passifs courants		
Dette bancaire	–	170
Sommes à payer pour placements achetés	4	407
Sommes à payer pour titres rachetés	–	–
Distributions à verser	981	–
Sommes à payer au gestionnaire	7	6
Total du passif	992	583
Actif net attribuable aux porteurs de titres	443 678	391 055

	Actif net attribuable aux porteurs de titres (note 3)			
	par titre		par série	
	2025	2024	2025	2024
Série A	10,00	10,00	222 892	216 949
Série C	10,00	10,00	1	24
Série F	10,00	10,00	98 050	84 756
Série I	10,00	10,00	9 768	13 221
Série Patrimoine privé	10,00	10,00	20 639	76 105
Série S	10,00	–	92 327	–
Série V	10,00	–	1	–
			443 678	391 055

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	2025 \$	2024 \$
Revenus		
Revenus d'intérêts aux fins de distribution	17 166	11 840
Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets		
Profit (perte) net(te) réalisé(e)	–	–
Profit (perte) net(te) latent(e)	–	–
Total des revenus (pertes)	17 166	11 840
Charges (note 6)		
Frais de gestion	595	377
Frais d'administration	232	132
Intérêts débiteurs	34	3
Frais du comité d'examen indépendant	2	4
Autre	1	2
Charges avant les montants absorbés par le gestionnaire	864	518
Charges absorbées par le gestionnaire	–	–
Charges nettes	864	518
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, avant impôt	16 302	11 322
Charge (économie) d'impôt étranger retenu à la source	–	–
Charge d'impôt étranger sur le résultat (recouvrée)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	16 302	11 322

	Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation (note 3)			
	par titre		par série	
	2025	2024	2025	2024
Série A	0,38	0,47	8 392	6 435
Série C	0,52	0,48	1	–
Série F	0,40	0,48	4 019	3 194
Série I	0,41	0,49	468	484
Série Patrimoine privé	0,42	0,49	1 724	1 209
Série S	0,32	–	1 698	–
Série V	0,01	–	–	–
			16 302	11 322

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Pour les périodes closes les 31 mars
(en milliers de \$, sauf les montants par titre)

	Total		Série A		Série C		Série F		Série I	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES										
À l'ouverture	391 055	101 027	216 949	48 424	24	3	84 756	37 240	13 221	5 216
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	16 302	11 322	8 392	6 435	1	–	4 019	3 194	468	484
Distributions versées aux porteurs de titres :										
Revenu de placement	(16 294)	(11 437)	(8 388)	(6 512)	–	(1)	(4 017)	(3 230)	(467)	(486)
Gains en capital	–	(415)	–	(247)	–	–	–	(125)	–	(18)
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(16 294)	(11 852)	(8 388)	(6 759)	–	(1)	(4 017)	(3 355)	(467)	(504)
Opérations sur les titres :										
Produit de l'émission de titres	468 530	744 027	169 681	416 076	–	116	106 012	194 479	6 724	27 515
Réinvestissement des distributions	14 747	11 340	7 685	6 532	–	1	3 465	3 071	440	504
Palements au rachat de titres	(430 662)	(464 809)	(171 427)	(253 759)	(24)	(95)	(96 185)	(149 873)	(10 618)	(19 994)
Total des opérations sur les titres	52 615	290 558	5 939	168 849	(24)	22	13 292	47 677	(3 454)	8 025
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	52 623	290 028	5 943	168 525	(23)	21	13 294	47 516	(3 453)	8 005
À la clôture	443 678	391 055	222 892	216 949	1	24	98 050	84 756	9 768	13 221
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :										
Titres en circulation, à l'ouverture			Titres 21 695	4 836	Titres 2	–	Titres 8 476	3 719	Titres 1 322	521
Émis			16 968	41 572	–	12	10 600	19 429	673	2 750
Réinvestissement des distributions			769	653	–	–	347	307	44	50
Rachetés			(17 143)	(25 366)	(2)	(10)	(9 618)	(14 979)	(1 062)	(1 999)
Titres en circulation, à la clôture			22 289	21 695	–	2	9 805	8 476	977	1 322

	Série Patrimoine privé		Série S		Série V	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE TITRES						
À l'ouverture	76 105	10 144	–	–	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net liée aux activités d'exploitation	1 724	1 209	1 698	–	–	–
Distributions versées aux porteurs de titres :						
Revenu de placement	(1 724)	(1 208)	(1 698)	–	–	–
Gains en capital	–	(25)	–	–	–	–
Total des distributions versées aux porteurs de titres	(1 724)	(1 233)	(1 698)	–	–	–
Opérations sur les titres :						
Produit de l'émission de titres	81 966	105 841	104 146	–	1	–
Réinvestissement des distributions	1 669	1 232	1 488	–	–	–
Palements au rachat de titres	(139 101)	(41 088)	(13 307)	–	–	–
Total des opérations sur les titres	(55 466)	65 985	92 327	–	1	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres	(55 466)	65 961	92 327	–	1	–
À la clôture	20 639	76 105	92 327	–	1	–
Augmentation (diminution) des titres du Fonds (en milliers) (note 7) :						
Titres en circulation, à l'ouverture	7 611	1 013	–	–	–	–
Émis	8 196	10 582	10 415	–	–	–
Réinvestissement des distributions	167	123	149	–	–	–
Rachetés	(13 910)	(4 107)	(1 331)	–	–	–
Titres en circulation, à la clôture	2 064	7 611	9 233	–	–	–

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les périodes closes les 31 mars (en milliers de \$)

	2025	2024
	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) nette de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation	16 302	11 322
Ajustements pour :		
Perte (profit) net(te) réalisé(e) sur les placements	–	–
Variation de la perte (du profit) net(te) latent(e) sur les placements	–	–
Revenu en nature reçu des placements	(16)	(7)
Achat de placements	(277 854)	(309 596)
Produit de la vente et de l'échéance de placements	222 908	20 658
(Augmentation) diminution des sommes à recevoir et autres actifs	461	(1 200)
Augmentation (diminution) des sommes à payer et autres passifs	1	5
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation	(38 198)	(278 818)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Produit de l'émission de titres	455 959	742 915
Paiements au rachat de titres	(416 979)	(464 809)
Distributions versées, déduction faite des réinvestissements	(566)	(512)
Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités de financement	38 414	277 594
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	216	(1 224)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à l'ouverture	(170)	1 054
Incidence des fluctuations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	–	–
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	46	(170)
Trésorerie	46	–
Équivalents de trésorerie	–	–
Dette bancaire	–	(170)
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la clôture	46	(170)
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :		
Dividendes reçus	–	–
Impôts étrangers payés	–	–
Intérêts reçus	17 627	10 640
Intérêts versés	34	3

Les notes annexes font partie intégrante de ces états financiers.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

TABLEAU DES PLACEMENTS

Au 31 mars 2025

Nom du placement	Pays	Secteur	Valeur nominale/ Nbre d'actions/ de parts	Coût moyen (en milliers de \$)	Juste valeur (en milliers de \$)
COMPTES D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ					
Compte d'épargne-placement de la BNE	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	132 104 353	132 104	132 104
Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	246 118 139	246 119	246 118
Compte d'épargne à intérêt élevé IPC de la Banque Nationale	Canada	Comptes d'épargne à intérêt élevé	64 980 074	64 980	64 980
Total des comptes d'épargne à intérêt élevé				443 203	443 202
FONDS DU MARCHÉ MONÉTAIRE					
¹ Marché monétaire Counsel, série O	Canada	Fonds communs de placement	38 882	389	389
Total des fonds du marché monétaire				389	389
Coûts de transaction				—	—
Total des placements				443 592	443 591
Trésorerie et équivalents de trésorerie					46
Autres éléments d'actif moins le passif					41
Actif net attribuable aux porteurs de titres					443 678

¹ Ce fonds est géré par le gestionnaire ou des sociétés affiliées au gestionnaire du Fonds.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

APERÇU DU PORTEFEUILLE

31 MARS 2025

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé	99,9
Fonds du marché monétaire	0,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–
Autres éléments d'actif (de passif)	–

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	100,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	–
Autres éléments d'actif (de passif)	–

31 MARS 2024

RÉPARTITION SECTORIELLE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Compte d'épargne à intérêt élevé	99,3
Fonds du marché monétaire	0,1
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6

RÉPARTITION RÉGIONALE	% DE LA VALEUR LIQUIDATIVE
Canada	99,4
Autres éléments d'actif (de passif)	0,6

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

1. Périodes comptables et renseignements généraux

Le Fonds a été constitué en fiducie de fonds commun de placement à capital variable en vertu des lois de la province de l'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie qui a été modifiée et mise à jour de temps à autre. Le siège social du Fonds est situé au 255, avenue Dufferin, London (Ontario) Canada. Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de parts (désignées en tant que « titre » ou « titres ») de séries multiples. Les séries du Fonds sont offertes à la vente aux termes d'un prospectus simplifié ou aux termes d'options de placement avec dispense de prospectus.

L'information fournie dans les présents états financiers et dans les notes annexes se rapporte aux périodes closes les 31 mars 2025 et 2024, ou est présentée à ces dates. Pour l'exercice au cours duquel un fonds ou une série est établi(e) ou rétabli(e), l'information fournie se rapporte à la période commençant à la date d'établissement ou de rétablissement. Lorsqu'une série d'un fonds a été dissoute au cours de l'une ou l'autre des périodes, l'information concernant la série est fournie jusqu'à la fermeture des bureaux à la date de dissolution. Se reporter à la note 10 a) pour la date de constitution du Fonds et la date d'établissement de chacune des séries.

Dans les présents états financiers, « GPCV » et « le gestionnaire » désignent Gestion de placements Canada Vie limitée, qui est une filiale indirecte à part entière de La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (« Canada Vie »). Au cours de la première moitié de la période close le 30 septembre 2024, Services de portefeuille Counsel Inc. (« Counsel »), était l'ancien gestionnaire du Fonds. Le 1^{er} octobre 2024, Counsel a fusionné avec GPCV, après quoi la société issue de la fusion, GPCV, a continué d'agir à titre de gestionnaire du Fonds. Le gestionnaire a conclu une convention d'administration de fonds avec Corporation Financière Mackenzie (« Mackenzie »), une société affiliée au gestionnaire et à Canada Vie, pour les services d'administration. Les placements du Fonds dans des sociétés du groupe de sociétés Power sont identifiés dans le tableau des placements.

2. Base d'établissement et mode de présentation

Les présents états financiers annuels audités (les « états financiers ») ont été établis conformément aux Normes IFRS de comptabilité (les « IFRS »). La note 3 présente un résumé des méthodes comptables significatives du Fonds en vertu des IFRS.

Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans ces états financiers sont en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, et sont arrondis au millier près. Les états financiers ont été établis sur la base de la continuité d'exploitation au moyen de la méthode du coût historique, sauf dans le cas des instruments financiers qui ont été évalués à la juste valeur.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le conseil d'administration de GPCV le 4 juin 2025.

3. Méthodes comptables significatives

a) Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent des actifs financiers comme des comptes d'épargne à intérêt élevé. Le Fonds classe et évalue ses instruments financiers conformément à l'IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »). Au moment de la comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net (la « JVRN »). Tous les instruments financiers sont comptabilisés dans les états de la situation financière lorsque le Fonds devient partie aux exigences contractuelles de l'instrument. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de recevoir des flux de trésorerie des instruments ont expiré. Les passifs financiers sont décomptabilisés lorsque le Fonds a transféré la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété. Les opérations d'achat et de vente de placements sont comptabilisées à la date de l'opération.

Les titres rachetables du Fonds comportent de multiples obligations contractuelles différentes et confèrent aux porteurs de titres le droit de faire racheter leur participation dans le Fonds contre un montant de trésorerie égal à leur part proportionnelle de la valeur liquidative du Fonds, faisant en sorte qu'ils respectent le critère de classification à titre de passifs financiers, conformément à l'IAS 32, *Instruments financiers : Présentation*. L'obligation du Fonds à l'égard de l'actif net attribuable aux porteurs de titres est présentée au prix de rachat.

L'IAS 7, *Tableau des flux de trésorerie*, exige la présentation d'information relative aux changements dans les passifs et les actifs, comme les titres du Fonds, découlant d'activités de financement. Les changements relatifs aux titres du Fonds, y compris les changements découlant des flux de trésorerie et les changements sans effet de trésorerie, sont inclus à l'état de l'évolution de la situation financière. Tout changement relatif aux titres non réglé en espèces à la fin de la période est présenté à titre de Sommes à recevoir pour titres émis ou de Sommes à payer pour titres rachetés à l'état de la situation financière. Ces sommes à recevoir et à payer sont normalement réglées peu après la fin de la période.

b) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est définie comme le prix qui serait obtenu à la vente d'un actif ou qui serait payé au transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

L'unique placement du Fonds dans le Compte d'épargne à intérêt élevé de la Banque Équitable est évalué au coût qui, majoré des intérêts courus, correspond à sa juste valeur, conformément aux modalités contractuelles convenues avec les contreparties.

Les instruments financiers du Fonds comptabilisés à la juste valeur sont classés selon la hiérarchie des justes valeurs suivante :

Niveau 1 – Prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement;

Niveau 3 – Données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

c) Comptabilisation des produits

Les revenus d'intérêts aux fins de distribution représentent les intérêts courus dans les comptes d'épargne à intérêt élevé par les contreparties, réorganisés quotidiennement.

Le revenu, les profits (pertes) réalisé(e)s et les profits (pertes) latent(e)s sont répartis quotidiennement et proportionnellement entre les séries.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

3. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Devise

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les achats et les ventes de placements en devises ainsi que les dividendes, le revenu d'intérêts et les charges d'intérêts en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment de l'opération.

Les profits (pertes) de change à l'achat ou à la vente de devises sont comptabilisé(s) dans l'état du résultat global au poste Autres variations de la juste valeur des placements et autres actifs nets – Profit (perte) net(te) réalisé(e).

La juste valeur des placements ainsi que des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur chaque jour ouvrable.

e) Actif net attribuable aux porteurs de titres, par titre

L'actif net attribuable aux porteurs de titres par titre est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de titres d'une série de titres un jour ouvrable donné par le nombre total de titres de la série en circulation ce jour-là.

f) Valeur liquidative par titre

La valeur liquidative quotidienne d'un fonds d'investissement peut être calculée sans tenir compte des IFRS conformément aux règlements des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »). La différence entre la valeur liquidative et l'actif net attribuable aux porteurs de titres (tel qu'il est présenté dans les états financiers), le cas échéant, tient principalement aux différences liées à la juste valeur des placements et des autres actifs financiers et passifs financiers, et est présentée à la note 10, le cas échéant.

g) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation, par titre

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation par titre figurant dans les états du résultat global représente l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de titres liée aux activités d'exploitation pour la période, divisée par le nombre moyen pondéré de titres en circulation au cours de la période.

h) Modifications comptables futures

En avril 2024, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié la norme IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir* (« IFRS 18 »). L'IFRS 18, qui remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*, comporte de nouvelles exigences de présentation applicables à certaines catégories et aux sous-totaux dans l'état du résultat global, de nouvelles exigences concernant les informations à fournir sur les indicateurs de performance définis par la direction et d'autres exigences visant les informations trop résumées ou trop détaillées.

La norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais son application anticipée est permise. Le gestionnaire évalue l'incidence de l'adoption de cette norme.

4. Estimations et jugements comptables critiques

L'établissement de ces états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et qu'elle pose des hypothèses ayant principalement une incidence sur l'évaluation des placements. Les estimations et les hypothèses sont révisées de façon continue. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Utilisation de jugements

Classement et évaluation des placements

Lors du classement et de l'évaluation des instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire doit exercer des jugements importants afin de déterminer le classement le plus approprié selon l'IFRS 9. Le gestionnaire a évalué le modèle économique du Fonds, sa façon de gérer l'ensemble des instruments financiers ainsi que sa performance globale sur la base de la juste valeur, et elle a conclu que la comptabilisation à la juste valeur par le biais du résultat net conformément à l'IFRS 9 constitue la méthode d'évaluation et de présentation la plus appropriée pour les instruments financiers du Fonds.

Monnaie fonctionnelle

Le dollar canadien est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds, étant considéré comme la monnaie qui représente le plus fidèlement les effets économiques des opérations, événements et conditions sous-jacents du Fonds, compte tenu de la manière dont les titres sont émis et rachetés et dont le rendement et la performance du Fonds sont évalués.

Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Afin de déterminer si un Fonds sous-jacent ou un FNB dans lequel le Fonds investit, mais qu'il ne consolide pas, respecte la définition d'une entité structurée, le gestionnaire doit exercer des jugements importants visant à établir si ces fonds sous-jacents possèdent les caractéristiques typiques d'une entité structurée. Ces Fonds sous-jacents ne respectent pas la définition d'une entité structurée, car :

- I. les droits de vote dans les Fonds sous-jacents ne sont pas des facteurs dominants pour décider qui les contrôle;
- II. les activités des Fonds sous-jacents sont assujetties à des restrictions aux termes de leurs documents de placement;
- III. les Fonds sous-jacents ont des objectifs de placement précis et bien définis visant à offrir des occasions de placement aux investisseurs tout en leur transférant les risques et avantages connexes. Par conséquent, de tels placements sont comptabilisés à la JVRN. La note 10 résume les détails des participations du Fonds dans ces Fonds sous-jacents, le cas échéant.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

5. Impôts sur le résultat

Le Fonds est admissible à titre de fiduciaire de fonds commun de placement en vertu des dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Par conséquent, il est assujéti à l'impôt pour ce qui est de ses bénéficiaires, y compris le montant net des gains en capital réalisés pour l'année d'imposition, qui ne sont ni payés ni à payer à ses porteurs de titres à la fin de l'année d'imposition. La fin de l'année d'imposition du Fonds est en décembre. Le Fonds peut être assujéti aux retenues à la source d'impôts étrangers. En général, le Fonds traite les retenues d'impôts à la source en tant que charges portées en réduction du bénéfice aux fins du calcul de l'impôt. Le Fonds distribuera des montants suffisants tirés de son bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt, au besoin, afin de ne pas payer d'impôt sur le résultat, à l'exception des impôts remboursables sur les gains en capital, le cas échéant.

Les pertes du Fonds ne peuvent être attribuées aux investisseurs et sont conservées par le Fonds pour des exercices futurs. Les pertes autres qu'en capital subies peuvent être reportées prospectivement jusqu'à 20 ans afin de réduire le bénéfice imposable et les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Les pertes nettes en capital peuvent être reportées prospectivement indéfiniment afin de réduire les gains en capital réalisés au cours d'exercices futurs. Se reporter à la note 10 pour les reports prospectifs de pertes fiscales du Fonds.

6. Frais de gestion et frais d'exploitation

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion pour la prise de dispositions relatives à la gestion du portefeuille de placements, l'analyse des placements, la formulation de recommandations et la prise de décisions quant aux placements, ainsi que pour la prise de dispositions de courtage pour l'achat et la vente de titres en portefeuille et la conclusion d'ententes avec des courtiers inscrits pour l'achat et la vente de titres du Fonds par des porteurs de titres. Les frais de gestion sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Des frais d'administration annuels à taux fixe (les « frais d'administration ») sont facturés à chaque série du Fonds, le cas échéant, et, en retour, le gestionnaire prend en charge tous les frais d'exploitation du Fonds autres que certains frais précis associés au Fonds. Les frais d'administration sont calculés pour chaque série de titres du Fonds en tant que pourcentage annuel fixe de la valeur liquidative quotidienne de la série.

Les autres frais associés au Fonds comprennent les taxes et impôts (y compris, mais sans s'y limiter, la TPS/TVH et l'impôt sur le résultat), les intérêts et les coûts d'emprunt, l'ensemble des frais et des charges du Comité d'examen indépendant (« CEI ») du Fonds Counsel, les coûts engagés pour respecter l'exigence réglementaire en matière de production de l'Aperçu du Fonds, et tous les nouveaux frais associés aux services externes qui n'étaient pas généralement facturés dans le secteur canadien des fonds communs de placement après la date de dépôt du plus récent prospectus simplifié du Fonds.

Le gestionnaire peut renoncer aux frais de gestion et d'administration ou les absorber à son gré et mettre fin à la renonciation ou à l'absorption de ces frais en tout temps, sans préavis. Se reporter à la note 10 pour les taux des frais de gestion et d'administration imputés à chaque série de titres.

7. Capital du Fonds

Le capital du Fonds, qui comprend l'actif net attribuable aux porteurs de titres, est réparti entre les différentes séries, lesquelles comportent chacune un nombre illimité de titres. Les titres en circulation du Fonds aux 31 mars 2025 et 2024 ainsi que les titres qui ont été émis, réinvestis et rachetés au cours de ces périodes sont présentés dans l'état de l'évolution de la situation financière. Le gestionnaire gère le capital du Fonds conformément aux objectifs de placement décrits à la note 10.

8. Risques découlant des instruments financiers

a) Exposition au risque et gestion du risque

Les activités de placement du Fonds l'exposent à divers risques financiers, tels qu'ils sont définis dans l'IFRS 7, *Instruments financiers : Informations à fournir* (« IFRS 7 »).

Le gestionnaire cherche à atténuer les éventuelles répercussions néfastes de ces risques sur le rendement du Fonds par l'embauche de conseillers en portefeuille professionnels et expérimentés, par la surveillance quotidienne des positions du Fonds et des événements du marché ainsi que par la diversification du portefeuille de placements en respectant les contraintes des objectifs et des stratégies de placement du Fonds. Pour faciliter la gestion des risques, le gestionnaire maintient également une structure de gouvernance, dont le rôle consiste à superviser les activités de placement du Fonds et à s'assurer de la conformité avec la stratégie de placement établie du Fonds, les directives internes et la réglementation des valeurs mobilières.

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenu d'intérêts mensuel tout en assurant la protection du capital et en offrant de la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé. Même si le Fonds exerce ses activités en tant que fonds du marché monétaire, sa valeur liquidative peut s'écarter de 10 \$ par part et il ne verse des distributions qu'une fois par mois.

b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Fonds éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières au fur et à mesure que celles-ci deviennent exigibles. Le Fonds est exposé au risque de liquidité en raison des rachats potentiels quotidiens en espèces de titres rachetables. Pour surveiller la liquidité de ses actifs, le Fonds a recours à un programme de gestion du risque de liquidité permettant de calculer le nombre de jours nécessaires pour convertir les placements détenus par le Fonds en espèces au moyen d'une approche de liquidation sur plusieurs jours. Cette analyse du risque de liquidité permet d'évaluer le niveau de liquidité du Fonds par rapport à des pourcentages minimums prédéterminés, établis pour différentes périodes. En outre, le Fonds peut emprunter jusqu'à concurrence de 5 % de la valeur de son actif net pour financer ses rachats.

Pour agir en conformité avec la réglementation sur les valeurs mobilières, le Fonds doit conserver au moins 85 % de son actif dans des placements liquides (c.-à-d. des placements qui peuvent être rapidement vendus).

c) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement pris envers le Fonds. La plus importante exposition au risque de crédit du Fonds est liée à ses placements dans les comptes d'épargne à intérêt élevé auprès de la Banque Équitable, dont la note de crédit actuelle à court terme est de R1-faible et de la Banque de Nouvelle-Écosse, dont la note de crédit à court terme actuelle est de R1-élevée.

La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

8. Risques découlant des instruments financiers (suite)

d) Risque de change

Le risque de change est le risque que les instruments financiers libellés ou échangés dans une monnaie autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds, fluctuent en raison de variations des taux de change. En règle générale, la valeur des placements libellés dans une devise augmente lorsque la valeur du dollar canadien baisse (par rapport aux devises). À l'inverse, lorsque la valeur du dollar canadien augmente par rapport aux devises, la valeur des placements libellés dans une devise baisse.

e) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est lié aux instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur des instruments financiers portant intérêt fluctue selon les variations des taux d'intérêt du marché en vigueur. En règle générale, la valeur de ces titres augmente lorsque les taux d'intérêt baissent et diminue lorsqu'ils augmentent.

f) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur des instruments financiers fluctue en fonction des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations découlent de facteurs propres à un placement individuel ou à son émetteur, ou d'autres facteurs ayant une incidence sur tous les instruments négociés sur un marché ou un segment du marché. Tous les placements présentent un risque de perte en capital. Ce risque est géré grâce à une sélection minutieuse de placements et d'autres instruments financiers conformes à la stratégie de placement.

9. Autres informations

Abréviations

Les devises, le cas échéant, sont présentées dans les présents états financiers en utilisant les codes de devises suivants :

Code de la devise	Description	Code de la devise	Description	Code de la devise	Description
AUD	Dollar australien	HUF	Forint hongrois	PLN	Zloty polonais
AED	Dirham des Émirats arabes unis	IDR	Rupiah indonésienne	QAR	Rial du Qatar
BRL	Real brésilien	ILS	Shekel israélien	RON	Leu roumain
CAD	Dollar canadien	INR	Roupie indienne	RUB	Rouble russe
CHF	Franc suisse	JPY	Yen japonais	SAR	Riyal saoudien
CLP	Peso chilien	KOR	Won sud-coréen	SEK	Couronne suédoise
CNY	Yuan chinois	MXN	Peso mexicain	SGD	Dollar de Singapour
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malaisien	THB	Baht thaïlandais
CZK	Couronne tchèque	NGN	Naira nigérian	TRL	Livre turque
DKK	Couronne danoise	NOK	Couronne norvégienne	USD	Dollar américain
EGP	Livre égyptienne	NTD	Nouveau dollar de Taïwan	VND	Dong vietnamien
EUR	Euro	NZD	Dollar néo-zélandais	ZAR	Rand sud-africain
GBP	Livre sterling	PEN	Nouveau sol péruvien	ZMW	Kwacha zambien
GHS	Cedi ghanéen	PHP	Peso philippin		
HKD	Dollar de Hong Kong	PKR	Roupie pakistanaise		

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a))

a) Constitution du Fonds et renseignements sur les séries

Série	Date d'établissement/ de rétablissement	Placement minimal (\$)	Frais de gestion ⁵ (%)	Frais d'administration ⁵ (%)
Série A ¹	24 janvier 2023	500	0,20	0,05
Série C ^{1,4}	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série F ²	24 janvier 2023	500	0,10	0,05
Série I ^{2,3}	24 janvier 2023	500	–	0,05
Série Patrimoine privé ⁶	24 janvier 2023	–	–	0,05
Série S ⁷	10 mai 2024	–	–	0,05
Série V ⁸	17 mars 2025	–	–	0,05

- 1) Les titres de la série A et de la série C sont les seuls qui sont assujettis à des frais d'acquisition. Les titres peuvent être assujettis à des frais négociés allant jusqu'à 5 % au moment de la souscription initiale.
- 2) Des frais de consultation négociables ou des frais établis en fonction de l'actif (plus les taxes de vente) sont à payer par les investisseurs à leur(s) courtier(s) relativement aux titres de cette série détenus. Les frais peuvent être perçus par le gestionnaire dans le compte de l'investisseur au moyen du rachat de titres et remis au courtier à la demande de l'investisseur. Le courtier peut également percevoir les frais directement auprès de l'investisseur.
- 3) Les frais de gestion attribuables à cette série correspondent à ceux de la série F, mais sont payables par l'investisseur directement au gestionnaire plutôt que par le Fonds, généralement au moyen du rachat mensuel de titres.
- 4) Cette série est seulement offerte aux investisseurs ayant recours au service de rééquilibrage par le conseiller de Counsel (le « RPC de Counsel »).
- 5) Le gestionnaire peut, à sa discrétion, renoncer aux frais de gestion (directement ou indirectement) ou aux frais d'administration payables par les investisseurs ou les diminuer.
- 6) Aucuns frais de gestion ne sont imputés à la série Patrimoine privé. Un investisseur doit conclure une entente pour prendre part à un programme géré discrétionnaire offert par IPC Valeurs mobilières et accepter de payer certains frais fondés sur l'actif.
- 7) Cette série est offerte à La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie pour ses fonds distincts, mais peut être vendue à d'autres investisseurs comme le déterminera le gestionnaire.
- 8) Cette série est offerte aux fonds d'investissement gérés par Value Partners Investments, mais peut être vendue à d'autres investisseurs comme le déterminera le gestionnaire.

b) Reports prospectifs de pertes fiscales

À la fin de la dernière année d'imposition, aucune perte en capital ni autre qu'en capital n'était disponible pour un report prospectif aux fins de l'impôt.

c) Prêt de titres

Aux 31 mars 2025 et 2024, aucune opération de prêt, de mise en pension ou de prise en pension de titres n'était en cours.

d) Commissions

Pour les périodes terminées les 31 mars 2025 et 2024, les commissions versées par le Fonds n'ont pas généré de services de tiers fournis ou payés par les courtiers.

e) Risques découlant des instruments financiers

i. Exposition au risque et gestion du risque

Le Fonds cherche à offrir aux investisseurs un taux élevé de revenu d'intérêts mensuel tout en assurant la protection du capital et en offrant de la liquidité en investissant principalement dans des comptes de dépôts à intérêt élevé. Avant le 30 octobre 2023, le Fonds avait une valeur liquidative variable. À cette date, le Fonds est passé à une valeur liquidative fixe de 10 \$, les distributions aux investisseurs s'accumulant chaque jour.

ii. Risque de change

Aux 31 mars 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de change.

iii. Risque de taux d'intérêt

Aux 31 mars 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante au risque de taux d'intérêt, car ses placements étaient uniquement des comptes au comptant.

iv. Autre risque de prix

Aux 31 mars 2025 et 2024, le Fonds n'avait aucune exposition importante à l'autre risque de prix.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

e) Risques découlant des instruments financiers (suite)

v. Risque de crédit

La plus importante exposition du Fonds au risque de crédit est liée à ses placements dans des comptes d'épargne à intérêt élevé auprès d'institutions financières. Aux 31 mars 2025 et 2024, la note de crédit à court terme de ces institutions financières s'établissait comme suit :

Note des billets à court terme*	31 mars 2025	31 mars 2024
	% de l'actif net	% de l'actif net
R1 (élevée)	44,4	29,2
R1 (moyenne)	–	–
R1 (faible)	55,5	70,1
Sans note	–	–
Total	99,9	99,3

* Les notes de crédit et les catégories de crédit sont basées sur les notes d'une agence de notation désignée.

f) Classement de la juste valeur

Le tableau ci-après résume la juste valeur des instruments financiers du Fonds selon la hiérarchie de la juste valeur décrite à la note 3.

	31 mars 2025				31 mars 2024			
	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)	Niveau 1 (\$)	Niveau 2 (\$)	Niveau 3 (\$)	Total (\$)
Compte d'épargne à intérêt élevé	443 202	–	–	443 202	388 660	–	–	388 660
Fonds du marché monétaire	389	–	–	389	372	–	–	372
Total	443 591	–	–	443 591	389 032	–	–	389 032

La méthode du Fonds consiste à comptabiliser les transferts vers ou depuis les différents niveaux de la hiérarchie de la juste valeur à la date de l'événement ou du changement de circonstances à l'origine du transfert.

Au cours des périodes, aucun transfert important n'a eu lieu entre le niveau 1 et le niveau 2.

g) Placements détenus par le gestionnaire et des sociétés affiliées

Les placements détenus par le gestionnaire et des fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire, investis dans la série S du Fonds, le cas échéant (comme il est décrit à la rubrique *Constitution du Fonds et renseignements sur les séries* de la note 10), s'établissaient comme suit :

	31 mars 2025	31 mars 2024
	(\$)	(\$)
Gestionnaire	2 659	2 549
Fonds gérés par des sociétés affiliées au gestionnaire	92 327	–

h) Compensation d'actifs financiers et de passifs financiers

Aux 31 mars 2025 et 2024, aucun montant ne faisait l'objet d'une compensation.

i) Intérêts dans des entités structurées non consolidées

Les détails des placements du Fonds dans des fonds sous-jacents aux 31 mars 2025 et 2024 sont les suivants :

31 mars 2025	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Marché monétaire Counsel, série O	3,2	389

31 mars 2024	% de l'actif net du Fonds sous-jacent	Juste valeur des placements du Fonds (\$)
Marché monétaire Counsel, série O	3,1	372

j) Changement de nom

Le 29 octobre 2024, le Fonds a été renommé Fonds d'épargne à intérêt élevé Counsel.

FONDS D'ÉPARGNE À INTÉRÊT ÉLEVÉ COUNSEL

(Auparavant Fonds d'épargne à intérêt élevé IPC)

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AUDITÉS | 31 mars 2025

NOTES ANNEXES

10. Renseignements propres au Fonds (en milliers, sauf pour a)) (suite)

k) Chiffres correspondants

Certains chiffres correspondants de la période précédente dans les tableaux des flux de trésorerie et les informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation ont été ajustés pour rendre fidèlement compte des revenus d'intérêts en espèces provenant de comptes d'épargne à intérêt élevé, comme il est indiqué dans le tableau ci-dessous.

	Montant précédemment présenté (\$)	Ajustement (\$)	Montant actuellement présenté (\$)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Revenu en nature reçu des placements	(10 603)	10 596	(7)
Achat de placements	(299 000)	(10 596)	(309 596)
	(309 603)	–	(309 603)
Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation :			
Intérêts reçus	44	10 596	10 640